

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de régler les modalités des contrats ou autres liens juridiques qui unissent l'éditeur des présentes CGV à ses clients.

2. Définitions

Au sens des présentes CGV, on entend par :

-« Solaire 1300 » : la société à responsabilité limitée « Solaire 1300 » Sàrl, dont le siège est à Gryon/VD.

-« Acquéreur » : la personne physique ou morale qui achète des fournitures ou requiert la prestation de services de la société Solaire 1300 Sàrl.

-« Chantier » : immeuble sur lequel est installé le matériel fourni et monté par la société Solaire 1300 Sàrl.

-« Confirmation de commande » : toute confirmation par la société Solaire 1300 Sàrl de l'acceptation d'une offre que ladite société a faite pour un acquéreur.

3. Droit applicable

En acceptant une offre formulée par Solaire 1300, tout acquéreur reconnaît expressément les CGV Solaire 1300.

Il ne peut être dérogé aux présentes CGV qu'avec l'accord exprès de Solaire 1300, qui doit donner son accord par écrit.

Pour le surplus, les dispositions du droit suisse s'appliquent. En cas de litige relatif à l'interprétation des présentes CGV ou de tout contrat conclu entre Solaire 1300 et l'acquéreur, le for est à Gryon/VD.

4. Confirmation, modification et annulation de commande

Toute offre de Solaire 1300 à un acquéreur est réputée acceptée dès que l'acquéreur ou son mandataire a donné son accord. Un accord oral suffit.

A défaut d'avis contraire de l'acquéreur ou de son mandataire dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception de la confirmation de l'acceptation d'une offre, les modalités de cette dernière telles que définies revêtent un caractère définitif. Toute livraison dont les modalités ne sont pas contestées dans les 10 jours dès la réception des fournitures requises est réputée acceptée.

L'étendue des prestations de Solaire 1300, les conditions ainsi que les modalités des prestations sont déterminées par la confirmation de l'acceptation de l'offre.

Toute prestation qui ne figure pas dans la confirmation de commande fera l'objet d'une nouvelle offre dont l'acceptation est soumise aux dispositions qui précèdent.

Toute modification ou annulation d'une confirmation de commande hors délai requiert l'accord de Solaire 1300.

Les éventuels dommages et frais en découlant pour Solaire 1300 sont à la charge de l'acquéreur.

5. Prix

Les prix indiqués dans tous les documents Solaire1300 peuvent être modifiés sans préavis par Solaire1300.

La validité des offres Solaire1300 est de 2 mois, à moins qu'une autre durée ne soit explicitement spécifiée dans l'offre.

Une augmentation des prix qui parvient à l'acquéreur avant qu'il ne confirme l'offre qui lui est faite est considérée comme une nouvelle offre, également soumise à acceptation. En cas d'augmentation ultérieure, les prix convenus dans la confirmation de commande demeurent valables pour toute livraison intervenant dans les trois mois qui suivent la confirmation de commande.

Passé ce délai, toute augmentation de prix fera l'objet d'une nouvelle offre, sujette à acceptation.

Tous les prix indiqués dans les documents Solaire1300 s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'exception des cas dans lesquels il est expressément spécifié que la TVA est incluse. Le taux de TVA applicable est le taux défini par la loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée et ses ordonnances d'application.

6. Conditions de paiement

Les modalités de paiement définies dans l'offre doivent être respectées. Il n'est en particulier pas autorisé de réduire le prix de vente ou de différer le paiement pour les motifs suivants :

-retard dans la livraison postérieur à la fabrication.

-prétentions non reconnues par Solaire 1300.

-commande exécutée mais qui présente des défauts mineurs, non susceptibles de remettre en cause l'utilisation du matériel livré conformément à sa destination.

Tout retard de l'acquéreur dans le paiement est sanctionné par un intérêt moratoire au taux usuellement reconnu par la Banque cantonale vaudoise, après 1ère sommation.

Solaire 1300 peut subordonner la livraison de commandes en cours au paiement aux échéances prévues. Solaire 1300 est en droit d'annuler toute commande dont les modalités de paiement ne sont pas respectées. La réparation du dommage ainsi causé demeure réservée.

Les fournitures livrées par Solaire 1300 demeurent propriété de cette dernière jusqu'à exécution intégrale des obligations découlant du paiement par l'acquéreur.

7. Livraison

Solaire 1300 ne peut garantir les délais de livraison. Ceux-ci sont indiqués dans la confirmation de commande de manière aussi précise que possible mais n'ont qu'une valeur indicative.

Les frais supplémentaires de transport résultant de demandes spéciales de l'acquéreur (express, heure d'arrivée particulière, etc.) seront à la charge de ce dernier.

L'acquéreur est tenu de vérifier les fournitures livrées à la livraison dans les 3 jours. Les défauts apparents doivent être

immédiatement signalés. A défaut de réclamation, la marchandise sera considérée comme acceptée et ne pourra être retournée, sous réserve de défaut caché.

Toute livraison supplémentaire sera facturée (frais d'emballage et d'expédition). En cas de livraisons supplémentaires séparées, d'accessoires ou de pièces de rechange, les frais d'emballage et d'expédition seront facturés.

8. Reprise de marchandise

Solaire 1300 n'est pas tenue de reprendre les fournitures livrées. Elle peut le faire pour autant que l'acquéreur ait donné son accord, que les fournitures soient encore en catalogue et qu'elles sont neuves et non utilisées.

Toute marchandise dont la reprise est acceptée doit être expédiée avec le bulletin de livraison à l'adresse indiquée par Solaire 1300, Les frais de contrôle, de réexpédition et de remise en état éventuels seront facturés ou déduits de la note de crédit.

9. Garantie

La durée de la garantie offerte sur le matériel court à compter du jour de la livraison.

Solaire1300 transmet au client les conditions de garantie du fabricant des produits vendus par lui, mais n'en fournit pas de supplémentaires.

En cas de faillite ou disparition du fabricant des fournitures, l'acquéreur ne peut se retourner contre Solaire 1300.

Solaire 1300 ne garantit que les fournitures ayant conduit à des prestations techniques et de mise en service.

Solaire 1300 ne garantit que le matériel fourni et les prestations effectuées par Solaire1300. La garantie est limitée aux caractéristiques décrites dans les confirmations de commande et documents d'exécution.

La durée de la garantie offerte sur la main d'oeuvre est de deux ans à compter du jour de la date de mise en service.

En cas d'exercice du droit à la garantie par un acquéreur, Solaire1300 peut satisfaire à ses obligations, à son choix:

-en réparant ou en échangeant gratuitement les pièces défectueuses.

-en fournissant départ usine les pièces réparées ou les pièces d'échange.

Tout frais supplémentaire est à la charge de l'acquéreur (dédommagement, frais pour déterminer les causes du dégât, expertises, dommages indirects, interruption d'exploitation, dégâts d'eau et pollution de l'environnement, frais d'énergie, ou tout autre dédommagement, etc.).

Le droit au remboursement ou à la réduction du prix conformément à l'art. 205 CO demeure réservé.

Le non-respect des présentes CGV, des directives d'utilisation, d'entretien et de surveillance de Solaire 1300 conduisent à la déchéance de la garantie.

Solaire 1300 ne répond en aucun cas des dégâts et défauts causés par un mauvais entretien ou une mauvaise surveillance des fournitures installées ou suite à une violation des règles de sécurité.

10. Exclusion / Expiration de la garantie

La garantie n'est pas valable :

-si l'acquéreur ou une tierce personne procède, sans l'accord écrit de Solaire1300, à des modifications ou réparations sur le matériel livré.

-si l'acquéreur ou une tierce personne refuse d'exécuter des réparations ou entretiens requis par Solaire1300.

-si Solaire1300 n'est pas informé à temps des dommages conformément aux présentes CGV.

-pour tous éléments qui sont soumis à une usure naturelle (joints, etc), ainsi que les produits utilisés pour l'exploitation (fluide réfrigérant, liquide caloporteur antigel).

-pour les petits dommages ne portant pas atteinte à l'utilisation ou n'altérant pas de façon sensible le rendement des appareils.

-Chocs ou autres causes accidentelles externes.

-Utilisation anormale, négligence, usure normale.

-Le non respect total ou partiel de nos directives de montage, de mise en service, d'utilisation, de montage, d'entretien et de surveillance.

11. Obligations du client

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux, le bon fonctionnement et la longévité de l'installation, l'acheteur a les obligations suivantes :

-Vérifier la confirmation de commande de Solaire1300, les plans et croquis de Solaire1300.

-Faire part immédiatement à Solaire1300 des erreurs constatées ou des modifications désirées.

-Organiser et demander l'octroi d'éventuelles subventions ou des autorisations nécessaires avant le début des travaux.

-Vérifier l'accessibilité du chantier.

-Présence pour réception de la marchandise lors de la livraison.

-Se conformer aux schémas d'exécution et instructions Solaire1300 pour le montage de l'installation.

-S'assurer que tous les travaux soient définitivement terminés (installateurs, électriciens, maçon, etc.)

-Surveiller et entretenir l'installation.

-Respecter les délais de paiement convenus.

12. For

Le for juridique est au domicile de Solaire1300, à Gryon.

Gryon, le 1 février 2013

Solaire1300 Sàrl, Route de Rabou 23, 1882 Gryon Tél : 024 498 17 63 e-mail : info@solaire1300.ch